

Principes de rédaction des notices d'ouvrages

Pour des indications sur l'organisation des informations, se reporter à la
Maquette de notice ELR

• **Vedette-titre de la notice dans l'en-tête.** Adopter un titre uniformisé. Au cas où l'ouvrage comporte des volumes entrant dans une série romanesque, chacun d'eux restant indépendant, on indique le livre concerné (par exemple « [Amadis de Gaula] Amadis de Gaule, livre I »). Les publications partielles d'un même roman (par exemple « [Ta es ton Tyanea Apollonion], Vie d'Apollonios de Tyane ») ne font en revanche pas l'objet de notices distinctes les unes des autres ; on précise dans « Édition(s) lyonnaise(s) » le ou les livres concernés par chaque édition.

• **Recensement des éditions lyonnaises 1501-1600 et système de renvois.** Chaque édition lyonnaise recensée pour le XVI^e siècle reçoit un numéro dans l'en-tête de la notice (par exemple « 1. ») : utiliser systématiquement ce numéro pour y renvoyer dans le corps de la notice. Pour éviter les confusions, éviter de numéroter les autres éditions (lyonnaises du XV^e siècle ou non lyonnaises).

☞ *Pour signaler une édition lyonnaise datant d'entre 1501 et 1600 et non recensée dans le Tableau synoptique d'entrée, contacter directement à ce sujet la responsable (M. Thorel).*

• **Lisibilité des renvois et des informations.** Chaque sous-rubrique, dans « Bibliographie » ou « Carnets de recherche », peut être consultée et lue de manière autonome : il est donc indispensable de (re)préciser systématiquement le ou les exemplaires et la ou les éditions commentés dans chaque partie. L'usage des notes (de « bas de page » ou de « fin ») est à exclure.

• **Noms propres et rubriques liminaires.** En tête de notice et dans la rubrique « Bibliographie », les noms d'auteurs et de traducteurs sont donnés dans leur **forme normalisée internationale** (par exemple « Boccaccio, Giovanni »). Les adaptateurs de romans médiévaux français sont rangés par défaut dans la rubrique « Traducteur » de l'en-tête. Pour faciliter la lisibilité de l'en-tête, si l'édition est subventionnée par un libraire, on n'indique le nom de celui-ci que dans la rubrique « Bibliographie » (sous-rubrique « Éditions anciennes »).

• **Titres originaux.** Le titre original de chaque édition lyonnaise recensée apparaît sous forme complète a) dans l'en-tête de notice autant que possible ; b) nécessairement dans la rubrique « Bibliographie » (sous-rubrique « Éditions anciennes »), selon les principes de saisie ci-dessous.

• **Principes de saisie des textes anciens.** La saisie des textes des éditions originales suit le protocole minimal suivant : dissimilation *i/j* et *u/v*, accentuation du *é* tonique final, accentuation de *a* et de *u* pour distinguer les homonymes (*a/â, ou/où, es/ès*), modernisation de l'usage de l'apostrophe et développement de & en « et » et des tildes. Pas d'autres interventions sur le texte. On conserve la ponctuation et les majuscules d'origine, sauf pour la barre oblique /, transposée en virgule. Aucune intervention dans le cadre précis et restreint d'une transcription diplomatique ou semi-diplomatique (page de titre par ex.). Les feuillets transcrits sont mentionnés selon leur foliotation ou pagination (par exemple « f. aijj v^o »).

• **Place et types de contenus.** La transcription d'extraits d'une ou de plusieurs éditions anciennes et les analyses personnelles sont placées dans la rubrique « Carnet de recherches ». On distinguera la saisie du paratexte ou d'éléments du paratexte (page de titre, privilège, colophon...) de la saisie du texte (incipit ou autres extraits). Les descriptions inédites d'exemplaires, qui excèdent les informations bibliographiques habituelles (données par un catalogue de bibliothèque par exemple), peuvent aussi y trouver une place si elles sont détaillées.

• **Reproductions, illustrations.** La base ELR n'a pas vocation à être une bibliothèque virtuelle : on limitera donc le nombre des reproductions numériques de pages (une dizaine au plus). On privilégiera le renvoi par lien vers des numérisations accessibles en ligne ; mais aussi, que la reproduction soit ou non déjà accessible, l'intégration à la notice de la reproduction de la page du titre, de la page d'incipit, d'une ou plusieurs pages illustrées, ou de toute autre page présentant un intérêt particulier ou faisant l'objet d'un commentaire spécifique dans les « Carnets de recherche ». Dans ce cas, les reproductions doivent être envoyées : à part de la notice rédigée, en format .Pdf, accompagnées d'une légende qui précise la nature et la source exactes de l'image (titre de l'édition, référence de l'exemplaire, numéro de feuillet ou de page). Le contributeur doit s'être assuré qu'il a l'autorisation de diffuser l'image et préciser explicitement : si elles viennent d'un document numérisé au préalable pour une bibliothèque numérique ; ou s'il s'agit d'images personnelles.